

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA CHAMBRE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES FAIT SON ASSEMBLEE

Le 11 décembre 2007, la Chambre Monégasque des N.T.I.C. organisait son Assemblée Générale Ordinaire, au NOVOTEL, en présence de ses adhérents. Sacrifiant aux modalités d'usage, la journée a débuté à 8 H 30 sous le signe de la validation des nouvelles adhésions, occasion idéale de souhaiter la bienvenue aux sociétés Inforca et Digidoc. Vers 9 H 30, à l'issue de l'approbation des rapports moral et financier, une proposition de modification statutaire visant à changer la dénomination sociale de la Chambre Monégasque des N.T.I.C. en Chambre Monégasque des Nouvelles Technologies (N.T.) pour permettre entre autres l'intégration de sociétés œuvrant dans le domaines des Nouvelles Technologies de l'Environnement (N.T.E) a été débattue et entérinée par une majorité de membres, même si celle-ci n'a toutefois pas fait l'unanimité. Les démarches officielles devraient donc être prochainement entamées. A 10 H, les élections ont permis au Bureau sortant d'être réélu à l'unanimité et d'intégrer M. SPORTES, Directeur Général de Novéa Monaco au sein de l'équipe. 2 consultants mettront également leurs compétences au service du groupement : M. MERLIN, Directeur de Capital Outsourcing et M. CLARET, Inforca. Pour 2008, sous l'égide de M. HANEUSE (Groupe Microtek) un plan d'action en 3 axes visant d'une part, à optimiser les relations intersyndicales, à dynamiser la formation professionnelle spécifique aux nouvelles technologies, et d'autre part, à poursuivre la mission de vulgarisation des nouvelles technologies grâce aux livres blancs et à impulser la création d'une plateforme de dématérialisation (tiers-certificateur, opérateur de signature électronique, archivage..) a été soumis à l'approbation des membres. A 11 H 30, l'intervention de M. Thierry POYET Directeur Commercial de Monaco Télécom, a fait la lumière sur la nouvelle offre de baisses tarifaires Entreprises, donnant lieu à un débat ouvert. Un partenariat de communication visant à mieux faire connaître les annonces de l'opérateur auprès de la F.P.M., à représenter les intérêts des adhérents distribuant les offres de Monaco Télécom et à ouvrir la collaboration sur des offres intersyndicales (exemple avec la collaboration de la Chambre Patronale du Bâtiment, la Chambre des N.T. et Monaco Télécom sur la problématique du câblage, des servers I.P. en immeubles..), a été annoncé. La présentation de la nouvelle Box P.M.E. a clôturé la séance vers 12 H 30.